



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 7 et A 9

Question écrite n° 115793

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement quant à la nature des aménagements à réaliser afin d'améliorer la circulation sur les autoroutes 7 et 9 à la suite de la décision prise de ne pas élargir ces axes routiers dans la vallée du Rhône.

Texte de la réponse

Par décision du 4 décembre 2006, la ministre de l'écologie et du développement durable et le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ont indiqué les suites données au débat public sur la problématique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien. Afin d'améliorer les conditions de circulation sur les autoroutes A 7, A 8 et A 9, différentes mesures d'exploitation sont préconisées. Parmi celles-ci, on peut citer la régulation des vitesses, l'interdiction de doubler des poids lourds, l'amélioration de l'information donnée aux usagers sur les temps de parcours ou encore la modulation temporelle des péages. Ces mesures feront l'objet d'expérimentations avant d'être généralisées. Leur mise en oeuvre nécessite pour certaines d'entre elles une adaptation du cadre réglementaire. Une phase de concertation sera engagée dans le courant de l'année 2007 avec les différentes collectivités locales et les acteurs économiques concernés.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115793

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 513

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4652